

29 avr 2016 -18:22

Début de l'envoi des déclarations fiscales papier et aide au remplissage de celles-ci dans les bureaux de taxation

À partir du 2 mai jusqu'au 26 mai, le SPF Finances enverra 2,8 millions de déclarations fiscales papier. L'aide au remplissage de ces déclarations fiscales par les fonctionnaires du SPF Finances dans les bureaux de taxation débutera également ce jour là, et ce, jusqu'au 30 juin.

À partir de lundi, le SPF Finances enverra 2,8 millions de déclarations fiscales papier, soit environ 100.000 en moins que l'année dernière. Seule une partie de ces citoyens utilisent cette version papier de manière effective afin d'introduire leur déclaration. L'année dernière, l'on comptait 1,1 million de déclaration papier (16 %), 2,1 millions de propositions de déclaration simplifiée (31 %) et 3,6 millions de déclarations via Tax-on-web (53 %).

Par ailleurs, les citoyens qui ont reçu une déclaration papier et qui ont fait remplir leur déclaration par un fonctionnaire du SPF Finances lors d'une permanence communale, d'une visite dans un bureau de taxation local ou dans un centre commercial l'année dernière, ne recevront plus de notices explicatives volumineuses lors de l'envoi de leur déclaration papier. Cela représente 23 millions de pages imprimées en moins et une économie d'environ deux cent cinquante mille euros.

De plus, également à partir de lundi et jusqu'au 30 juin, les bureaux de taxation locaux accueilleront les citoyens afin de leur prêter assistance ou de compléter leur déclaration fiscale. En mai, les bureaux seront ouverts de 9h à 12h et en juin de 9h à 15h sans interruption. Il s'est avéré au cours des dernières années que le délai d'attente en juin augmente à partir de 13h. Ces délais d'attente sont d'ailleurs prévus dans un calendrier. Voir

[http://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration\\_impot/declaration2016/aide\\_au\\_remplissage/bureaux\\_locaux\\_de\\_taxation](http://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/declaration2016/aide_au_remplissage/bureaux_locaux_de_taxation)

Pour terminer : Les déclarations papier doivent être introduites le 30 juin.

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)